

## Besoin d'un dépannage ?

Si un problème survient dans le logement ou pour tout dysfonctionnement sur l'un des équipements, **Proxiserve** envoie un technicien à votre domicile dans des délais négociés selon les urgences :

- Pour des **dépannages d'entretien courant** du lundi au vendredi entre 8h et 18h
- Pour un **dépannage urgent** 7j/7 et 24h/24.

 **Proxiserve**  
**09 69 32 63 49**  
Numéro gratuit depuis fixe et portable

### Attention,

**le contrat Multiservices ne couvre pas les dégradations** à savoir :

- le remplacement ou la dépose d'éléments d'origine manquants après le départ du locataire ;
- les travaux résultant de la non conformité des installations dû à la seule initiative du locataire ;
- les travaux résultant d'une mauvaise utilisation des équipements (détériorations).



## En savoir plus

[www.baiedesomme-habitat.fr](http://www.baiedesomme-habitat.fr)

13 rue Jeanne d'Arc • 80102 Abbeville Cedex  
Tél : 03 22 20 28 00



# ENTRETIEN DU

# LOGEMENT



En tant que locataire, vous vous engagez à entretenir votre logement et à conserver les équipements mis à votre disposition en bon état de fonctionnement. Dans ce cadre, certaines réparations incombent à BDSH, d'autres relèvent de votre responsabilité.

## Le contrat Multiservices

Afin de maintenir votre logement en bon état de fonctionnement sans que cela n'occasionne des réparations locatives trop coûteuses, Baie de Somme Habitat a souscrit un contrat d'entretien Multiservices. Celui-ci couvre la majeure partie de vos installations.

**Le coût mensuel est inclus dans vos charges locatives.** Il varie en fonction de la nature de vos équipements de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation dans le logement.

## Les avantages

- Une **visite annuelle** programmée pour le contrôle et l'entretien préventif des équipements du logement sous contrat ;
- Des **dépannages illimités** tout au long de l'année et sans surcoût ;
- Un **interlocuteur unique** joignable gratuitement ;
- Des **délais d'interventions courts** pour les urgences.



**09 69 32 63 49**

Numéro gratuit depuis fixe et portable

## Exemples de contrôles et/ou réparations



### Plomberie et robinetterie

- Réparation des fuites sur canalisations
- Nettoyage et débouchage des eaux usées vannes, siphons et wc
- Remplacement des robinets : évier, lavabo, baignoire, douche, chasse, robinet d'arrêt ...



### DAAF et DAACO

- Remplacement du détecteur de fumée si nécessaire



### Appareils sanitaires

- Maintien de la bonne fixation des meubles sous éviers et des appareils sanitaires : lavabos, cuvette WC et réservoirs de chasse d'eau (nouveau)
- Détartrage des appareils sanitaires (nouveau)
- Réfection des joints d'étanchéité



### Menuiserie (nouveau)

- Graissage et réglages des portes intérieurs et extérieurs : porte d'entrée, porte palière, fenêtre, porte fenêtre, porte de placard ...
- Remplacement des joints des menuiseries



### Conformité gaz / fuite gaz

- Détection et réparation des fuites de gaz sur les canalisations et les robinets
- Vérification de la conformité du flexible caoutchouc



### Occultation (nouveau)

- Réglage et réparation des mécanismes de commande, sangles, enrouleurs, manivelles et boîtier enrouleur, des lames de volets (4 lames maxi), des arrêts...



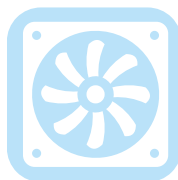
### Electricité et radiateurs électriques

- Recherche de panne et remplacement des appareillages électriques défectueux (interrupteurs, prises, sonnerie de porte d'entrée, réglette ...) (nouveau)



### Chauffage et production d'eau chaude individuels

- Entretien, réglage, réparation et contrôle de la chaudière et de ses composants
- Entretien, réglage et contrôle du ballon électrique



### Entretien et vérification des bouches de ventilation

- Désobstruction, réglage, menues réparations ou remplacement des bouches de ventilation
- Ramonages des conduits de VMC



### Serrurerie et quincaillerie (nouveau)

- Vérification des gardes corps
- Réglage des serrures, poignées, loquets, béquilles, rails ...
- Ouverture des portes intérieures et fenêtres bloquées fermées

A noter : les piles et les ampoules restent à la charge du locataire.